

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de La Bostonnais qui se tenait le 8 décembre 2015 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Rénée Ouellette, Francine Harvey, et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers François Baugée, Michel Sylvain et Pierre-David Tremblay. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès verbal du 10 novembre 2015
- 4. Correspondances
- 4.1 Ministère des Transports Québec
- 5. Affaires découlant
- 6. Affaires nouvelles
- 6.1 Rapport du maire
- 6.2 Calendrier des assemblés 2016
- 6.3 Intérêts pécuniaires
- 6.4 Appui financier Jeunesse en santé
- 6.5 Renouvellement adhésion Union des Municipalités
- 6.6 Renouvellement adhésion Québec Municipal
- 6.7 Renouvellement adhésion COMBEQ
- 6.8 Comité de sélection embauche ouvrier municipal temporaire
- 6.9 Embauche ouvrier municipal : temporaire remplacement
- 6.10 Programme Changez d'Air
- 6.11 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier-Chemins à double vocation
- 6.12 Prolongement contrat d'enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables
- 6.13 Avis de Motion : Budget 2016 et plan triennal 2016, 2017,2018
- 6.14 Avis de motion: Règlement de taxation 2016
- 7. Trésorerie
- 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de novembre 2015
- 7.2 États financiers du mois de novembre 2015
- 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction
- 9. Rapport des comités
- 10. Période de questions
- 11. Tour de table des conseillers
- 12. Clôture de l'assemblée
- 13. Levée de l'assemblée



2015-12-01

2015-12-02

2015-12-03

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Pierre-David Tremblay et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondé par le conseiller Pierre-David Tremblay.

3. Adoption du procès verbal du 10 novembre 2015

L'adoption des procès-verbaux est proposée par le conseiller Michel Sylvain et secondée par le conseiller Pierre-David Tremblay et résolue unanimement. La mairesse s'étant abstenue de voter.

4. Correspondances

4.1 Le Ministère des Transports nous informe que suite à une aide financière supplémentaire reçue à la Municipalité l'an dernier pour l'entretien de chemins locaux doublés d'une vocation d'accès aux ressources, celui-ci nous invite à prendre connaissance des documents joints qui rappellent les critères d'admissibilité relatifs aux compensations financières. Si la municipalité désire faire une demande cette année, celle-ci devra être accompagnée d'une résolution avant le 15 décembre 2015. Toute demande transmise après cette date risque de retarder le paiement de la compensation, lequel est prévu au plus tard le 15 février 2016.

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Dépôt du rapport de la mairesse

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 955 du Code municipal la mairesse doit faire un rapport sur la situation financière de la municipalité avant le dépôt des prévisions budgétaires pour l'exercice 2016;

CONSIDÉRANT QUE le rapport doit comprendre la liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a rédigé et fait lecture de son rapport lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement sur le traitement des élus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;



2015-12-04

2015-12-05

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le rapport de la mairesse soit accepté tel que lu et qu'il soit rendu public lors de l'envoi des comptes de taxes.

6.2 Calendrier des séances publiques 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont opté pour le second mardi de chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE ce jour convient aux membres actuels du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth

Courtemanche

APPUYÉ PAR: La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016. Ces séances se tiendront le 2e mardi de chaque mois et débuteront à 19 h 30.

12 janvier 2016 12 juillet 2016

9 février 2016 9 août 2016

8 mars 2016 13 septembre 2016

12 avril 2016 11 octobre 2016

10 mai 2016 8 novembre 2016

14 juin 2016 13 décembre 2016

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

6.3 Intérêts pécuniaires

CONSIDÉRANT QUE chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose une déclaration d'intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;



2015-12-06

2015-12-07

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth

Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal dépose leur déclaration d'intérêts pécuniaires à la directrice générale, secrétaire-trésorière, greffière, Mme Josée Cloutier.

Qu'un relevé du dépôt des déclarations soit transmis au ministre, monsieur Pierre Moreau du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

6.4 Jeunesse en santé

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Jeunesse en santé a formulé une demande à la municipalité pour son activité de financement 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut soutenir l'organisme Jeunesse en santé dans sa mission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal octroi un montant de 100 \$ comme commanditaire d'une équipe pour la 7e édition du tournoi de curling et que la mairesse soit présente au souper de fermeture comme représentante de la municipalité au coût de 20 \$.

6.5 Renouvèlement d'adhésion à l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais retire de nombreux avantages à titre de membre de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement de municipalités est indispensable pour faire progresser les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement reconnaît et encourage les regroupements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire demeurer membre de l'Union des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR: La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.



2015-12-08

2015-12-09

Que la municipalité de La Bostonnais renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec au coût de 200,06 \$ taxes incluses pour l'année 2016 et que Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité toute la documentation inhérente à cette adhésion.

6.6 Renouvèlement Adhésion Québec Municipal

CONSIDÉRANT QUE Québec Municipal est au service de la communauté municipale;

CONSIDÉRANT QUE le site internet de l'organisme contient des chroniques portant sur les relations de travail, les ressources humaines et la politique municipale;

CONSIDÉRANT que régulièrement on y retrouve de la jurisprudence sur des sujets propres aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les diverses actualités municipales y sont traitées;

CONSIDÉRANT QUE les responsables des municipalités émettent des commentaires sur les divers sujets préoccupant le monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE le personnel et les membres du conseil s'inspirent des sujets traités sur le site internet de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retiré plusieurs avantages depuis qu'elle adhère à ce service.

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité renouvelle son adhésion à Québec Municipal au coût de 189,71 \$ taxes incluses et que Mme Josée Cloutier soit autorisée à signer au nom de la municipalité de La Bostonnais toute la documentation inhérente à cette adhésion.

6.7 Renouvèlement d'adhésion à COMBEQ 2016

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal obtient beaucoup d'informations de la Corporation des officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite corporation organise plusieurs formations intéressantes pour les inspecteurs municipaux et différents officiers et que la municipalité en retire de nombreux avantages;

CONSIDÉRANT QUE pareille adhésion facilite les contacts avec d'autres intervenants du milieu municipal et permet d'établir de nombreux contacts;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP



2015-12-10

ormules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578

2015-12-11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire demeurer membre de la Corporation des officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR: Le conseiller Pierre-David Tremblay

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais renouvelle son adhésion à la Corporation des officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec au coût de 373,67 \$, taxes incluses, pour l'année 2016.

6.8 Comité sélection ouvrier municipal remplacement de maladie

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrier municipal M. Laplume est en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit engager un ouvrier municipal temporaire pour le remplacement de congé de maladie de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit former le comité de sélection pour effectuer les entrevues et l'embauche de l'ouvrier temporaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: La conseillère Marie-Élizabeth

Courtemanche

APPUYÉ PAR: Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal nomme la directrice générale, Mme Josée Cloutier, la mairesse Mme Chantal St-Louis et le conseiller Pierre-David Tremblay à former le comité de sélection pour permettre l'embauche de l'ouvrier temporaire.

6.9 Embauche remplacement de l'ouvrier municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais doit engager un remplaçant pour combler le congé de maladie de l'ouvrier municipal;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été donné pour l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection est composé de Mme Josée Cloutier, directrice générale, Mme Chantal St-Louis, mairesse et le conseiller M. Pierre-David Tremblay et que ce comité a procédé au recrutement de celui-ci;



2015-12-12

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR:

La conseillère Marie-Élizabeth

Courtemanche

APPUYÉ PAR:

Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais procède à l'embauche de Monsieur Frédéric Garceau au poste de remplacement de l'ouvrier municipal. Que l'embauche soit effective à partir du 10 décembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 au taux horaire de 14 \$/heure.

6.10 Programme Changez d'Air

CONSIDÉRANT QUE le programme Changez d'Air fut en 2012-2013 un succès impressionnant;

CONSIDÉRANT QUE la première édition du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage a permis des réductions des émissions de particules fines estimées entre 271 et 440 tonnes métriques, nocives pour la santé humaine et pour l'environnement.

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) récidive en mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR:

La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR:

La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais participe au programme Changez d'Air en autorisant plus ou moins 10 participants à procéder au retrait ou remplacement de son vieil appareil de chauffage pour un montant maximal de 1500 \$. Que la directrice générale, Mme Josée Cloutier soit autorisée pour et au nom de la municipalité à procéder à l'inscription de la municipalité de La Bostonnais.

2015-12-13

6.11 Compensation chemin à double vocation

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de La Bostonnais,



2015-12-14

l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
RANG SUD- EST	4	BOIS DE LONGUEUR	1649

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du Rang Sud-est à titre de chemin à double vocation, et ce, sur une longueur totale de 4 km.

6.12 Prolongation de contrat d'enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables sont à renouveler en décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le cahier de charge a été révisé par la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes dans un délai trop court pour renouveler en décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à 7 entrepreneurs le 2 décembre 2015 et que l'ouverture des soumissions aura lieu le 6 janvier 2016 à 10 h.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection sera composé de Mmes Josée Cloutier, directrice générale, Mme Audrey Bérubé, inspectrice municipale ainsi que le conseiller responsable de la voirie et de l'environnement, M. Michel Sylvain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;



ormules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578

2015-12-15

PROPOSÉ PAR : Le cons

Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR :

Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais prolonge le contrat d'enlèvement et le transport des matières résiduelles et matières recyclables jusqu'au 31 janvier 2016 à l'entreprise Ives Audy au coût de 2909.21 \$ taxes incluses.

6.13 AVIS DE MOTION

Budget 2016 et le Plan triennal d'immobilisations 2016, 2017,2018

Je soussignée, Renée Ouellette, conseillère municipale, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, sera déposé pour adoption, avec dispense de lecture, un règlement adoptant le budget 2016 de la municipalité de La Bostonnais et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017, 2018 de la municipalité de La Bostonnais.

6.14 AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES OU COMPENSATIONS S'Y RATTACHANT

Je soussignée, Michel Sylvain, conseiller municipal, donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, sera déposé pour adoption, un règlement avec dispense de lecture décrétant l'imposition des différents taux de taxations ou de compensations s'y rattachant pour la municipalité de La Bostonnais.

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR:

Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR :

Le conseiller Pierre-David Tremblay

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.



2015-12-16

CONTRE:

La conseillère Marie-Élizabeth

Courtemanche

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de novembre 2015 telles que soumises par le personnel.

7.2 Adoption des états financiers

CONSTDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité soumis par l'administration pour le mois de novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR:

Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR:

La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

CONTRE:

Le conseiller Pierre-David Tremblay

CONTRE:

La conseillère Marie-Élizabeth

Courtemanche

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de novembre 2015 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Au mois	octobre 2015	Au mois de novembre 2015	
2011	2 906.27 \$	2011	2 906.27 \$
2012	3 541.53 \$	2012	3 541.53 \$
2013	6 737.04 \$	2013	6 035.97 \$
2014	13 104.00 \$	2014	10 693.15 \$
2015	45 212.54 \$	2015	<u>36 493.71 \$</u>
Total	71 501.38 \$	Total	59 670.63 \$

Domaine l'aventurier novembre 2015

Totai	17 012.86 \$
2015	<u>3 810.04 \$</u>
2014	3 298.56 \$
2013	3 575.04 \$
2012	3 422.95 \$
2011	2 906.27 \$



8. Permis de construction

Au 30 novembre 2015, 9 permis ont été délivrés pour une valeur de 125 935.00 \$ rapportant à la municipalité une somme de 95.00 \$. En 2014, il y en avait eu 6 de délivrés.

9. Rapport des comités

Monsieur Baugée du comité des loisirs, informe les citoyens qu'il y aura une distribution de cadeaux pour les aînés âgés de 70 ans et plus. Chacun aura un calendrier magnétique 2016 ainsi que des biscuits avec bonbons. La distribution se fera entre Noël et le jour de l'an.

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 05 et se termine à 20 h 41

11. Tour de table des conseillers

- Le conseiller Pierre-David Tremblay : Salutation et merci pour votre bonne participation
- La conseillère Renée Ouellette : Merci de vos commentaires
- La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche : Joyeux Noël et à l'an prochain
- La conseillère Francine Harvey : Joyeux Noël et bonne année
- Le conseiller François Baugée : Joyeux Noël
- Le conseiller Michel Sylvain : Joyeux Noël

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR: Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth

Courtemanche

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 42

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale